

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Mont-Bouët/Jeunes commerçants : la peur d'un nouveau déguerpissement

S.A.M.
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs jours, des commerçants de Mont-Bouët (notamment les jeunes Gabonais exerçant dans la vente de la friperie) sont très inquiets. Des agents de police sont venus leur signifier, le 11 janvier dernier, leur déguerpissement prochain de l'ex-Gare routière. Plus précisément de la zone comprise entre l'entrée "Coca-Cola" et le secteur dit des "Trois portes". Selon Elvis Rodrigue Zang, représentant les jeunes commerçants du secteur "Coca-Cola", cet espace est dorénavant réservé aux taxis-bus pour l'embarquement de leurs clients. Sauf que cette information, aux yeux des jeunes vendeurs, reste incomplète. "Les autorités nous demandent de partir sans nous

dire dans quelle zone nous serons réinstallés. Nous sommes fatigués de subir le même scénario depuis des années et tout le monde fait comme si nous n'étions pas des citoyens. Nous nous débrouillons avec notre commerce sans gêner personne et nous avons des familles qui comptent sur nous. Nous ne refusons pas de nous plier à la décision des autorités municipales, mais qu'elles nous disent où aller. Comme elles veulent le faire pour les taxis. On a l'impression qu'on veut déshabiller Paul pour habiller Jacques", a signifié vendredi dernier Elvis Zang. "Nous n'avons pas choisi de vendre dans ces conditions. Bien évidemment, nous rêvons d'avoir des magasins, de devenir importateurs. Mais comment peut-on y parvenir si les autorités nous menacent à chaque fois de déguerpissement. Elles

oublent que cela impacte nos projets, nos finances, nos enfants dont certains ont une scolarité perturbée. Nous avons besoin de sérénité", a-t-il poursuivi. S'ils sont régulièrement la cible de la municipalité ou de la police, ces jeunes commerçants versent pourtant chaque jour leur "taxe". "En moyenne, nous donnons à la mairie 1 600 francs par jour. Or, rien que sur le secteur "Coca-Cola", il y a plus de 300 jeunes concernés par la mesure. Il est donc facile de calculer ce qu'ils font rentrer dans les caisses de



Photo : SNN

Elvis Zang (g) et Gabriel S. Mve Ngomo (d) ne cachent plus leurs inquiétudes.

la municipalité (soit plus de 138 millions par an, rien que sur cette zone, nldr)", a expliqué

Gabriel Steve Mve Ngomo, chef du secteur des "Trois portes" du marché Mont-Bouët.

Fiscalité locale : en discuter avec le maire d'Akanda

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

LES membres du bureau de l'Intersyndicale du secteur commerce ont pris part samedi dernier à une assemblée générale organisée à Akanda par les délégués de chaque quartier de ladite commune. Un conclave qui fait suite, selon les syndicalistes, à une première interpellation le 5 janvier par courrier des mêmes autorités. Cette nouvelle rencontre avait pour but " d'appeler une fois de plus le maire d'Akanda au dialogue pour que nous nous asseyions et débatsions clairement du problème de la taxe sur les chargements et les déchargements pratiquée par une société privée au nom de la mairie d'Akanda auprès des opérateurs économiques de ladite localité " a expliqué le

président du Comité intersyndical du secteur commerce, Jonas Mouniengué Mbembo. Sauf qu'en attendant que le maire les reçoive, les opérateurs économiques disent ne plus s'en sortir avec le harcèlement financier effectué par ladite société privée qui ne leur présenterait aucun document réglementaire justifiant sa mission sur le terrain. " Est-ce que ce document répond aux exigences la loi de finances ou au Code général des impôts ? Si ce n'est pas le cas, alors nous allons penser que c'est une forme de parafiscalité qui commence à s'installer dans la commune d'Akanda", soupçonnent-ils. Toutefois, si aucune solution n'est trouvée, les opérateurs économiques de ladite commune se réservent le droit de fermer boutique en temps opportun.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISOIRE

=====

COMMUNIQUE

« Portant paiement des virements étrangers ».

Conformément aux exigences du Règlement N°02/18/CEMAC/UMAC/CM portant réglementation des changes dans la zone CEMAC, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite les assurés régulièrement payés par virement étranger à bien vouloir fournir les documents ci-après :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une fiche ou attestation KYC (connaissance client) ou tout document tenant lieu établi par la banque du bénéficiaire, attestant de l'existence et de la régularité du compte ;
- Un formulaire de déclaration de compte à l'étranger ;
- Un certificat de vie ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, facture téléphonique...).

Les bénéficiaires non à jour sont priés de bien vouloir envoyer les éléments sollicités à l'adresse dpt@cnss.ga, pour la régularisation de leur virement bancaire dans les meilleurs délais.

En outre, la CNSS rassure les pensionnés et rentiers déjà inscrits au virement étranger que les paiements se poursuivent.

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville, le 26 décembre 2022

L'Administrateur Provisoire

Christophe EYI

2070, Avenue Georges Dumas Akanda, Sautoufa • BP : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 162
Service plénier clients : 101 • www.cnss.ga • Facebook : [cnssgabon](https://www.facebook.com/cnssgabon) / [cnssgabon-officiel](https://www.facebook.com/cnssgabon-officiel)